

## **PROJET DE COMPTE RENDU** **DU CONSEIL MUNICIPAL** **DU MARDI 19 DECEMBRE 2017**

**Etaient présents :** Pierre Vallat, Marie Noëlle Michaud, (présente à partir de 19h 30) Michel Simon, Roland Roueche, Patrick Lhermitte, Cyril Stehlin, Alexandre Ulsas

**Excusées :** Anna Vallat qui donne pouvoir à Roland Roueche Muriel Touzain qui donne pouvoir à Marie Noëlle Michaud

**Secrétaire de séance :** Michel Simon  
Début de réunion 19h 10

### **Ordre du Jour :**

- 1, Adoption du compte rendu de la réunion du 7 novembre 2017
- 2, Travaux réalisés en novembre et décembre 2017
- 3, Proposition d'une décision modificative concernant le budget 2017
- 4, Demande de création d'une ligne de trésorerie
- 5, Information sur une décision de la trésorerie de Delle concernant la taxe de voirie
- 6, Vœux du Conseil Municipal aux habitants de la commune et invitation des personnes de plus de 65 ans au repas annuel.
- 7, Questions diverses

Avant d'aborder l'ordre du jour fut évoqué les cérémonies des 11 et 19 novembre et le travail réalisé pour la décoration du sapin situé sur les hauteurs de la mairie. Tous les habitants qui rendent le village beau et lumineux à l'occasion des fêtes de fin d'année furent remerciés.

### **1, Adoption du compte rendu du conseil municipal du 7 novembre 2017**

Le compte rendu est adopté à l'unanimité

### **2, Travaux réalisés ou événements en novembre et décembre 2017**

**Pose de la première poutre.** Le président de la CCST entouré, du sénateur, d'un représentant de la Région Bourgogne Franche Comté, du président du Conseil Départemental et maires et d'élus de la CCST a posé la première poutre du Relais Auberge du canal. Le maire dans son mot d'accueil a valorisé les atouts de notre commune dans le domaine touristique.

**Place Communale, rue du lotissement et plantation d'arbres.** L'entreprise Ungut a réalisé en novembre les travaux programmés en 2016. Un aménagement qui rend ce secteur plus agréable et fonctionnel. Cinq arbres décoratifs ont été plantés.

**Chemin Jules Chevallier.** Nous avons profité des travaux de décapage de la place communale pour récupérer les matériaux nécessaires au remblaiement du fossé du chemin Jules Chevallier (chemin de la Mairie). Au

préalable 30 mètres de tuyaux avaient été posés pour assurer l'écoulement des eaux. Deux regards ont été ajoutés.

**Décorations de fin d'année.** Elles ont été réalisées par des élus et des bénévoles.

**Éclairage Public.** Une nouvelle tranche de mise en place de sept lampadaires basse consommation led est en cours d'installation.

**Aqueduc chemin de l'église / Hauts poiriers.** L'entreprise Stehlin commence les travaux qui permettront aux eaux de ruissellement des parcelles du lieu-dit « derrière l'église » d'être redirigées en direction du « Bois Défendu » plutôt que vers le centre du village comme cela est le cas actuellement. Le but de ces travaux est de soulager le centre du village situé en « plan prévention risque inondation ».

**Bilan des travaux réalisés en 2017.** Ces travaux sont le résultat des réflexions globales du conseil municipal assisté d'un cabinet d'études mandaté en 2015. Ils sont planifiés en fonction des capacités financières de la commune et des subventions qu'elle a su solliciter. En possession de cet outil, le montage des dossiers en est devenu beaucoup rapide permettant de saisir les opportunités. Il faut reconnaître que la recherche des financements est directement liée à la présence et au travail de l'exécutif ainsi qu'au professionnalisme de notre secrétaire de mairie.

**Mur de soutènement rue de La Fontaine réalisé en mai 2017.**

Aide du Conseil Départemental :	2 000,00 €
Aide de L'Etat :	2 232,72 €
A la charge de la Commune :	6 930,86 €
T. V. A (récupérable en 2018) :	2 232,70 €
<b>Coût total de l'opération :</b>	<b>13 396,28 € TTC</b>

**Aménagement autour de la mairie réalisé en juillet 2017 et aussi celui du secteur Place Communale et Chemin du Lotissement du Moulin, en novembre 2017.**

Aide de la CCST :	4 500,00 €
Aide de l'Etat DETR :	7 280,00 €
Aide de l'Etat DSIL :	5 424,00 €
Aide du Sénateur :	4 000,00 €
Aide Amendes de police :	6 000,00 €
Total des subventions :	27 204,00 €
A la charge de la Commune :	17 894,00 €
T. V. A. (récupérable en 2018) :	9 019,70 €
<b>Coût total de l'opération :</b>	<b>54 117,70 € TTC</b>

**Éclairage Public : Partenariat avec « Énergie positive » organisme qui dépend de la Direction Départementale des Territoires et qui dispose de fonds européens. Réalisé en décembre 2016**

Aide du fond TEPcv :	3 742,00 €
Aide de Territoire Energie (ex Siagep) :	2 035,00 €
A la charge de la Commune :	1 856,21 €
T. V. A. (récupérable en 2018) :	1 412,12 €
<b>Coût total de l'opération :</b>	<b>7 061,00 € TTC</b>

*TEPcv = « Programme Territoire à Energie positive pour la croissance verte »*

Une deuxième phase de ce programme est réalisée en décembre 2017 pour sept lampadaires led supplémentaires.

Les dépenses notoires de l'année 2017 ont été détaillées devant l'assemblée (gros travaux vus précédemment, achat terrain...) et bien sûr à l'exception de celles relatives aux travaux en cours actuellement (lampadaires led et aqueduc chemin de l'église). En voici le bilan global.

<b>Coûts travaux 2017 TTC</b>	<b>111 509</b>
<b>Dont en TVA</b>	<b>18 585</b>
<b>Total subventions connues et non encore perçues</b>	<b>31 437</b>
<b>Reste à charge</b>	<b>80 072</b>

Ce document de travail sera remis à tous les élus.

### **Programme d'actions utiles pour notre commune de 2018 à 2026**

L'exécutif communal a établi un inventaire de 24 actions à étudier avec les élus sur une période de huit années. Pour 2018 les dossiers suivants ont été déposés pour solliciter des subventions :

- ◆ Le chemin piétonnier entre la cour de l'école, la mairie et la restauration scolaire.
- ◆ La sécurisation des entrées de village aux Hauts Poiriers et au Cotais.
- ◆ La démolition du transformateur tour au centre du village, l'enfouissement de lignes électriques et le remplacement des poteaux de départ des lignes aériennes.

Pour les deux derniers points des dossiers de demande de subvention seront déposées.

### **3, Proposition d'une décision modificative concernant le budget 2017**

Deux projets initialement programmés en 2017 n'ont pas pu être réalisés : l'un (chemin piétonnier) faute d'aide financière suffisante, l'autre (démolition du transformateur) car « Territoire Energie » en charge de l'opération n'a pas terminé ses études.

Il est demandé aux élus d'accorder l'autorisation d'enlever du budget initial 2017 les sommes correspondantes à ces deux actions respectivement 36 663 € et 51 500 € et ainsi que le prêt prévu pour leur financement à hauteur de 56 570 €.

Le conseil à l'unanimité donne son accord pour cette modification du budget 2017.

### **4, Demande de création d'une ligne de trésorerie ou d'un prêt relais**

Le fait que les travaux importants ayant été réalisés tardivement dans l'année, associé à la fermeture prématurée des aides de l'Etat, nous n'avons pas pu être en mesure de récupérer les subventions accordées et de les inscrire dans le budget 2017. La situation ainsi créée rend nécessaire la mise en place d'une ligne de trésorerie ou d'un prêt relais jusqu'à l'obtention des subventions reportées au printemps 2018. Après explication et débat la solution du prêt relais a été retenue pour un montant de 34 585 €. Ce prêt sera remboursé au plus vite dès réception des subventions et de la TVA, il ne pourra excéder un an.

Accord des élus à l'unanimité autorisant le maire à choisir dans l'intérêt de la Commune la solution la meilleure parmi celles proposées par les banques sollicitées et à signer les documents nécessaires.

### **5, Information sur une décision de la trésorerie de Delle concernant la taxe de voirie.**

Le paiement minimum accepté par le trésor public passe de 5€ à 15€. Les communes ont l'autorisation de cumuler plusieurs perceptions de recettes de façon à satisfaire cette règle. Cette disposition impacte surtout la taxe de voirie de l'ex-association foncière.

Le maire souhaite que la perception de cette taxe nécessaire pour l'entretien des chemins d'exploitation liés aux parcelles agricoles, soit réétudiée. Cette perception est fastidieuse, des renseignements seront pris auprès de l'Administration et des communes qui perçoivent déjà cette taxe différemment.

### **6, Vœux du Conseil Municipal aux habitants de la Commune et invitation des personnes de plus de 65 ans au repas annuel.**

La cérémonie des vœux du conseil municipal aux habitants de la Commune se déroulera le **vendredi 12 janvier à 18 heures 30.**

Le repas rencontre organisé en l'honneur des personnes de plus de soixante-cinq ans se déroulera le **dimanche 21 janvier à midi.**

## 7, Informations et questions diverses Le maire donne les informations suivantes :

Le service des routes a informé la commune d'un prochain changement des barrières du pont de la rue de l'Écrevisse.

Une nouvelle élection législative se déroulera dans notre circonscription les 28 janvier et 4 février prochains.

Une réunion « Enedis » s'est déroulée à Belfort le 15 décembre, la commune y était représentée. Des contacts ont été pris pour traiter de sujets précis que la commune se doit de traiter dès maintenant pour préserver l'avenir.

Concernant l'assainissement et les études en cours : l'exécutif reste vigilant, voici le dernier courrier envoyé au vice-président de la CCST en charge de l'assainissement :

*Monsieur,*

*Dans la déclaration des élus de Brebotte il n'y a aucune insinuation, il n'y a que des questions que se posent les élus pour lesquelles ils n'obtiennent pas de réponses. Nous sommes demandeurs de renseignements précis que nous n'obtenons pas. Je vous invite à relire notre courrier/mail, il comporte des questions restées sans réponses. 1, Pourquoi des relevés topographiques à la Codatte ? 2, Pourquoi les lieux où les terres agricoles de moindre qualité ne sont-ils pas privilégiés, même si cela doit déboucher sur une explication avec les services de l'état qui imposent à la communauté la réalisation de ces installations d'épuration des eaux ? 3, Pourquoi les relevés topographiques sont à chaque fois réalisés sur des terres drainées de très bonne qualité agricole et laisse supposé que le découpage des parcelles ne serait pas respecté ? 4, Nous avons dès le début demandé que les installations soient situées dans un lieu relativement discret, ce qui est réalisable sur le finage de notre commune à la limite de Brebotte et Froidefontaine. Pourquoi cet aspect des choses n'est pas discuté avec notre conseil ? Nous constatons effectivement que ce qui nous inquiète ne semble pas compris de votre part. Nous savons aussi qu'elle est la fonction d'un cabinet d'étude et cela n'est effectivement pas fait pour nous rassurer. Le conseil municipal souhaite aider à ce projet essentiel pour notre Communauté, c'est pourquoi il demande à être informé. Avec nos cordiales salutations.*

*P. Vallat*

**Questions diverses :** En réponse à une question sur les aménagements du chemin Jules Chevallier en face d'une propriété riveraine, il a été répondu : Que le chemin est resté au même niveau et que comme décidé par le conseil suite à la proposition de la commission travaux, une bordure de un mètre subsiste entre le chemin et les propriétés privées. Tout a été réalisé pour que l'eau de ruissellement des parcelles communales ne se déverse plus sur les propriétés riveraines en contrebas. La commune ne fera pas de travaux supplémentaires sur ce chemin qui reste cependant utile pour les riverains.

En réponse à une interrogation sur la suppression des activités périscolaires du mardi AM pour les enfants du RPI, il a été répondu qu'un décret ministériel nous oblige à prendre position avant le 22 décembre sur les horaires pratiqués à la rentrée 2018. L'exécutif RPI et le corps enseignant ont mis au point un questionnaire envoyé aux parents leur permettant de faire un choix sans ambiguïté entre une semaine à 4,5 jours comme actuellement et une semaine de 4 jours impliquant de fait la suppression des activités périscolaires du mardi AM, la garderie ne pouvant assurer un service le mercredi faute de capacités d'accueil suffisantes. La proposition nous paraissant louable au regard de l'engouement de nos enfants pour leurs activités, constaté de façon sans appel quel que soit leur âge, filles ou garçons.

En résultat du sondage, la semaine de 4 jours a été choisie par les deux tiers des parents. Le Conseil des Ecoles comprenant RPI, enseignants et représentants des parents a entériné ce choix par un vote (15 voix pour sur 18 votants). Il est fait remarquer que le renoncement des TAP aura un coût pour le RPI.

*Le conseil syndical du RPI s'étant réuni le mercredi 20 n'a pas voulu s'opposer à la décision des parents et ne fera pas de contreproposition comme il en aurait le droit afin de préserver les temps périscolaires. Mais il est vrai que depuis le RPI est sollicité par des parents mécontents qui s'interrogent sur leur future organisation.*

Fin de la réunion à 20h 45